

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0080

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tél. 04.66.30.81.33
Réf : JMC/OB/BA.2025/21

Objet : Convention à titre gracieux de partenariat avec la société Duqueine Engineering pour l'utilisation du circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sur le créneau horaire de 12h15 à 13h45 du lundi au vendredi et pour l'organisation de 6 journées dans le cadre du club GT pour l'année 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement ayant vocation à participer activement au développement économique local par la constitution d'une filière économique de mécanique sportive,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion de son territoire par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

Considérant que 3 écuries GT, présentes sur le Pôle Mécanique Alès Cévennes, représentent un savoir-faire technologique et sportif de très haut niveau,

Considérant que ce savoir-faire contribue à l'image d'excellence du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant le souhait de la société Duqueine Engineering d'utiliser le circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sur le créneau horaire de 12h15 à 13h45, du lundi au vendredi et sur 6 journées entières réservées pour le club GT du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition à titre gracieux les infrastructures du Pôle Mécanique Alès Cévennes à la société Duqueine Engineering qui s'engage à promouvoir le site au travers de ses activités de sports mécaniques et eu égard aux retombées médiatiques certaines,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de partenariat à titre gracieux ayant pour objet la mise à disposition du circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et la société Duqueine Engineering représentée par son gérant, M. Gilles DUQUEINE et dont le siège social est situé parc d'activités - avenue Lavoisier - 06100 Massieux.

ARTICLE 2 :

Eu égard à l'intérêt de ce partenariat entre la Communauté Alès Agglomération et la société Duqueine Engineering, le droit d'accès au circuit de vitesse du lundi au vendredi sur le créneau horaire de 12h15 à 13h45 et pour l'organisation de 6 journées du club GT sera consenti gracieusement. L'ensemble des modalités du partenariat sera détaillé au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

La convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an. Au-delà de la date et au regard des retombées économiques et médiatiques, une nouvelle convention pourra être établie.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

14 FEV. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

